



Parlement francophone bruxellois (Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2015-2016

Réunion du mardi 28 juin 2016

Bulletin des interpellations et des questions orales

Commission de la Santé

Sommaire

Pages

Questions orales

- *La santé bucco-dentaire des Bruxellois(es)*
de *M. Zahoor Ellahi Manzoor*
à *Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé*..... 3
(Orateurs : *M. Zahoor Ellahi Manzoor et Mme Cécile Jodogne, ministre*)
- *Le rapport du KCE sur les maltraitances infantiles*
(Question orale transformée en question écrite à la demande de l'auteure, excusée)
de *Mme Simone Susskind*
à *Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé*
et à *Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Famille*..... 4
- *L'appel à projets de Maggie De Block concernant les alternatives à l'hospitalisation*
(Question orale reportée à la demande de l'auteur, excusé)
de *M. André du Bus de Warnaffe*
à *Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé*..... 4

B.I.Q. N° 09 (2015-2016)

■ L'inaccessibilité aux soins pour les personnes précarisées (Question orale reportée à la demande de l'auteur, excusé)	
de M. André du Bus de Warnaffe	
à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé.....	4
Clôture.....	4

Présidence de Mme Martine Payfa, présidente

QUESTIONS ORALES

Mme la président.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE DES BRUXELLOIS(ES)

DE M. ZAHOR ELLAHI MANZOOR

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme la présidente.- La parole est à M. Manzoor.

M. Zahoor Ellahi Manzoor (PS).- La santé bucco-dentaire est un élément important de la qualité de notre vie, et les problèmes qui y sont liés peuvent avoir de multiples conséquences telles que les douleurs, les cancers de la sphère ORL, les infections pulmonaires, les déséquilibres glycémiques, les naissances prématurées pour les femmes enceintes, les problèmes d'apprentissage ou encore une mauvaise image de soi.

Le rapport 2012-2014 de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (Inami) montrait que 5,6% des personnes interrogées en Belgique vivaient sans dents, avec un pourcentage plus élevé chez les femmes, et peu de différence entre les Régions. De plus, le calcul de l'atteinte carieuse de la dentition de la Région bruxelloise connaissait un score moyen plus faible par rapport aux deux autres Régions.

Cette étude révèle aussi que les inégalités sociales à Bruxelles sont marquantes. Le problème d'une mauvaise santé bucco-dentaire concernait plus de 35% des Bruxellois qui n'avaient pas de diplôme ou un diplôme de l'enseignement primaire, contre un peu moins de 10% des Bruxellois titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. En matière d'information, 6% des personnes avec, au plus, un niveau d'éducation primaire contre 20,6% des personnes avec un niveau d'études supérieur ont reçu des informations à propos d'une alimentation saine pour la santé bucco-dentaire.

Dans l'article paru le 4 mai dans le journal La Capitale, on a pu lire que la ministre fédérale de la Santé, Maggie de Block, a récemment dévoilé au Parlement fédéral quelques chiffres interpellants. L'étude portait sur les 8,94 millions d'assurés de plus de 18 ans dans notre pays et prenait en considération les années allant de 2008 à 2013, soit des périodes de remboursement totalement clôturées.

En Belgique, de 2008 à 2012, seuls 17,56% des assurés de plus de 18 ans - soit 1,57 million de personnes - ont eu un contact annuel avec le dentiste. Ce pourcentage est en baisse constante puisqu'en 2013, ce n'était déjà plus que 15,18% (1,35 million de personnes).

En ce qui concerne les Régions, en Flandre, 967.000 personnes sur les 5,15 millions d'assurés, sont allés chez le dentiste une fois par an, ce qui donne un taux de fréquentation de 18,76%. En Wallonie, le taux est de 10,8%, ce qui veut dire que 300.600 des 2,78 millions d'affiliés ont pris correctement soin de leur dentition.

Bruxelles s'affiche aujourd'hui comme la plus mauvaise élève de la classe, avec 87.120 des 837.040 affiliés qui ont vu leur dentiste à intervalle régulier. Cela représente 10,4%.

Pour la population de plus de 3 ans (et pas seulement les affiliés), le Centre fédéral d'expertise des soins de Santé

(KCE) dévoile que 55,3% des Bruxellois n'ont pas de contacts réguliers avec leur dentiste, c'est-à-dire au moins deux contacts annuels au cours des trois années précédentes. Dans ces études, la situation de la Région bruxelloise apparaît un peu meilleure que celle de la Wallonie, qui obtient un taux de 56%, mais moins bonne que celle de la Flandre, dont le taux est de 47,3%.

Selon le dernier rapport de la Cour des comptes publié en mars 2016, l'accèsibilité des enfants aux soins dentaires était plus grande en Flandre, puisque 53% y avaient bénéficié d'au moins une prestation dentaire par an, contre 46% en Wallonie, et seulement 39% en Région bruxelloise.

Les dépenses de prévention ne sont pas non plus réparties de manière homogène dans tout le pays. Ainsi, le rapport d'audit de 2007 constate une moyenne de 88 soins préventifs pour 100 soins conservateurs en Flandre, tandis que les soins préventifs ne représentent que 66% en Wallonie et 63% en Région bruxelloise. L'analyse des soins préventifs par arrondissement n'a pas été répétée depuis 2007.

Comment pourrait-on réduire les inégalités sociales marquantes en ce qui concerne l'accès à l'information sur la santé bucco-dentaire à Bruxelles ?

Le Collège mène-t-il actuellement ou prévoit-il de mener de nouvelles campagnes d'information et de sensibilisation concernant la santé bucco-dentaire ? Pourriez-vous nous faire part de ces actions ?

De nombreuses études ont montré un lien entre une mauvaise santé bucco-dentaire et des complications de la grossesse ou des risques de prématurité. C'est une période à risque pour la santé bucco-dentaire, qui se détériore à cause de l'alimentation plus sucrée de la femme enceinte et des modifications hormonales. Celles-ci peuvent entraîner ou aggraver des lésions carieuses, gingivales ou parodontales. Des campagnes d'information et de prévention ciblant les femmes enceintes vont-elles être organisées ? Qu'en est-il des politiques de prévention à Bruxelles ?

Le Collège dispose-t-il de nouvelles études sur l'état de la santé bucco-dentaire des Bruxellois ? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous parler de leurs résultats ?

L'impact des initiatives précédentes menées à Bruxelles - par exemple le bus dentaire, lancé par ma collègue Catherine Moureaux en collaboration Bernard Devos - a-t-il déjà été mesuré ? Dans l'affirmative, disposez-vous de résultats de ces évaluations ?

Avez-vous déjà eu des concertations sur ce sujet avec vos homologues de la Commission communautaire commune, notamment dans le cadre de l'élaboration du Plan de santé bruxellois ?

Les soins dentaires sont, dans des nombreux cas, retardés à cause de la situation socio-économique défavorable des personnes. Certains groupes de personnes, comme les personnes âgées ou les handicapés, ont aussi un accès aux soins dentaires plus difficile. Avez-vous déjà entamé des discussions sur l'accès de tous aux soins de santé avec vos collègues au niveau fédéral ? Dans le cas contraire, ce sujet est-il à l'agenda d'une prochaine conférence interministérielle de la santé ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Pour réduire les inégalités sociales en matière de santé bucco-dentaire, il convient avant tout d'intervenir de manière précoce. Une hygiène bucco-dentaire adéquate dès les premières années de la vie permet à la fois d'apprendre les comportements favorables à la santé, mais permet aussi de prévenir une série de problèmes à l'adolescence et à l'âge adulte.

L'éducation sanitaire des enfants et des parents, futurs parents et femmes enceintes est donc essentielle. Elle est de la compétence de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), qui diffuse des outils à ce sujet et forme les intervenants en contact avec les enfants afin qu'ils puissent aborder la question avec ceux-ci. Je vous renvoie, pour plus d'informations, au site internet souriez.be, développé par la Fondation pour la santé dentaire et l'ONE.

L'ONE est également compétent pour la promotion de la santé à l'école depuis le dernier transfert de compétences de la sixième réforme de l'État, et développe, à ce titre, des initiatives en milieu scolaire. En ce qui concerne les mesures permettant un accès égal aux soins de santé, le pouvoir fédéral et l'Institut national d'assurance maladie invalidité (Inami) jouent un rôle essentiel puisque c'est à ce niveau que se décident les mesures en matière de remboursement.

Les enfants de moins de 18 ans bénéficient depuis 2009 de la gratuité des soins dentaires, pour autant que ces soins soient prodigués par un dentiste conventionné et soient repris dans une liste établie.

Pour les adultes, les remboursements des soins par l'Inami sont plus limités et doivent répondre à plusieurs conditions, ce qui freine peut-être l'accès des catégories de personnes plus précarisées.

Dans le cadre du protocole d'accord "prévention" signé par les différents ministres de la Santé le 21 mars 2016, un chapitre est consacré à la santé bucco-dentaire. Ce chapitre vise à analyser les possibilités de mise en place d'un dépistage bucco-dentaire préventif auprès de groupes cibles spécifiques : les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. Une attention à cette question est aussi présente dans le Plan santé de la Commission communautaire commune, dans le chapitre consacré aux maisons de repos.

Je connais l'initiative du bus dentaire que vous évoquez mais je ne dispose pas d'éléments d'évaluation à ce sujet.

Enfin, à mon niveau, dans le cadre de la promotion de la santé et en particulier du plan relatif aux attitudes saines, les liens entre l'alimentation saine et la bonne santé bucco-dentaire pourraient être faits. Nous étudions l'opportunité d'intégrer une information spécifique sur ce sujet.

Le travail de prévention mené lors des premières années de la vie par l'ONE et la Fondation pour la santé dentaire est essentiel pour réduire les inégalités. L'éducation à la santé bucco-dentaire est primordiale et doit commencer dès le plus jeune âge.

La Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) reconnaît d'ailleurs, dans son article 24, "le droit pour les enfants de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier des services médicaux et de rééducation", mais aussi que les États "s'efforcent de garantir qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à ces services". Or, de manière générale, on constate qu'il existe encore aujourd'hui des obstacles au recours aux soins dentaires pour certains jeunes.

Les plus faibles d'entre nous, en termes socio-économiques, sont plus difficiles à atteindre, informer, sensibiliser en matière de soins, en particulier pour les soins préventifs et le dépistage précoce. Une grande fraction d'enfants en bas âge ne consulte jamais ou rarement le dentiste. Les soins dentaires sont pourtant totalement gratuits chez les dentistes conventionnés depuis le 1^{er} septembre 2005 pour les moins de 12 ans, et jusqu'au 18e anniversaire depuis le 1er mai 2009.

Mme la présidente.- La parole est à M. Manzoor.

M. Zahoor Ellahi Manzoor (PS).- Comme vous le dites, l'ONE relève bien de la Communauté française. Je vous remercie en tout cas pour votre réponse qui me satisfait.

LE RAPPORT DU KCE SUR LES MALTRAITANCES INFANTILES

DE **MME SIMONE SUSSKIND**

À **MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ**

ET À **MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE DE LA FAMILLE**

Mme la présidente.- À la demande de l'auteure, excusée, la question orale est retirée de l'ordre du jour et transformée en question écrite.

L'APPEL À PROJETS DE MAGGIE DE BLOCK CONCERNANT LES ALTERNATIVES À L'HOSPITALISATION

DE **M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE**

À **MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ**

Mme la présidente.- À la demande de l'auteur, excusé, la question orale est reportée.

L'INACCESIBILITÉ AUX SOINS POUR LES PERSONNES PRÉCARISÉES

DE **M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE**

À **MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ**

Mme la présidente.- À la demande de l'auteur, excusé, la question orale est reportée.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

